

SESSION D'ANALYSE DES PRATIQUES

1. Evaluation des pratiques professionnelles dans le cadre des troubles d'apprentissages mathématiques

Eva MOUGEL, Orthophoniste



Pré-requis

- Le stagiaire doit disposer des connaissances nécessaires sur le plan de l'évaluation et de la rééducation des troubles d'apprentissage mathématiques.
- Le stagiaire doit s'engager à présenter un cas clinique et à faire parvenir au formateur deux semaines avant le début du stage le bilan normé et analysé sur le plan quantitatif et qualitatif.
- Le stagiaire devra adopter une attitude constructive et bienveillante, respectueuse des autres participants.



Objectifs de l'action de formation

Les obligations triennales de DPC qui s'imposent aux professionnels de santé impliquent deux types d'action : *la formation continue*, la plus répandue auprès des orthophonistes et *l'évaluation des pratiques professionnelles*, peu présente actuellement dans les démarches de formation.

Nous vous proposons donc une session de 2 jours d'analyse des pratiques professionnelles qui a pour objectif d'accorder un temps au stagiaire (45 mn) pour exposer un cas de patient auprès de confrères/consœurs et du formateur.

Chaque session est limitée à 8 participants afin de permettre des échanges.

Elle se déroule en 3 temps :

Lors de la 1^{ère} session, les échanges entre les différents intervenants (stagiaires et formateur) permettront une analyse critique et constructive de la démarche d'évaluation et/ou de rééducation entreprise par l'orthophoniste auprès de son patient. Cette analyse se fera en lien avec les référentiels scientifiques actuels pour la prise en charge orthophonique de la dyscalculie.

Cette mise en commun aboutira à l'élaboration de nouveaux objectifs et d'actions d'amélioration de la prise en charge par le professionnel qui devront être mis en place à la suite de cette session. Les stagiaires bénéficieront de quelques semaines pour mettre en place ces objectifs et améliorations auprès de leur patient.

Lors de la 2^{ème} session, chaque professionnel disposera d'un temps de restitution des résultats des actions mises en place. Des échanges entre les intervenants permettront de nouveau une analyse critique et constructive de la démarche entreprise par le professionnel.



Méthodologie

- L'action est organisée selon la méthodologie des staffs d'une équipe médico-soignante et des groupes d'analyse des pratiques, telles que définie par l'ARS. Elle permettra de mesurer les écarts entre les recommandations professionnelles et la pratique des stagiaires ; d'établir des axes d'amélioration ; puis de revenir sur le résultat des améliorations opérées par chaque professionnel, et donc de réévaluer les pratiques à distance.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

Version 2 – 08.10.2022

- Avant l'action : faire parvenir au formateur deux semaines avant le début du stage le bilan normé et analysé sur le plan quantitatif et qualitatif.



Un représentant de l'organisme de formation sera présent lors de la formation.
Une liste d'émargement sera signée à chaque demi-journée.
Trois questionnaires en ligne vous seront adressés durant ce parcours de formation :

- Un questionnaire préalable à la formation en amont,
- A l'issue de la formation : un questionnaire d'évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction par tous les participants.

*NB : Le suivi de cette formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme ou de certification.
Une attestation de participation vous sera délivrée à l'issue de la formation, après avoir rempli les questionnaires post-formation.*



PROGRAMME DÉTAILLÉ

• 1^{ère} journée

- 8h30 Accueil
- 9h/9h30 Présentation de l'action et des participants
- 9h30/10h15 1^{er} cas (pour chaque cas, il sera question de déterminer les axes d'améliorations)
- 10h15/10h30 Pause
- 10h30/11h15 2nd cas
- 11h15/12h00 3^{ème} cas
- 12h00/12h45 4^{ème} cas
- 12h45/14h Pause déjeuner
- 14h/14h45 5^{ème} cas
- 14h45/15h30 6^{ème} cas
- 15h30/16h15 7^{ème} cas
- 16h15/16h30 Pause
- 16h30/17h15 8^{ème} cas
- 17h15/18h Synthèse des travaux
- 18h Fin de journée

Pour chaque cas, il est prévu une présentation, par le stagiaire, du dossier anonymisé. Par présentation du dossier, il est entendu que le stagiaire présentera les résultats du bilan et au besoin les actions de rééducation mises en place. L'ensemble du groupe réfléchira aux problématiques propres à chaque cas clinique, au regard des recherches actuelles autour de la dyscalculie. Chaque étude de cas se terminera par la formalisation d'objectifs à réaliser pour la prochaine session (5 minutes de présentation, 15 minutes pour cibler les difficultés, 15 minutes de réflexion autour des solutions, 10 minutes pour finaliser les objectifs d'amélioration).

- Mise en pratique par les stagiaires au sein de leur lieu d'exercice.

• 2^{nde} journée (6 semaines plus tard)

- 8h30 Accueil
- 9h/9h30 Présentation de l'action et des participants
- 9h30/10h15 1^{er} cas
- 10h15/10h30 Pause
- 10h30/11h15 2nd cas
- 11h15/12h00 3^{ème} cas
- 12h00/12h45 4^{ème} cas
- 12h45/14h Pause déjeuner
- 14h/14h45 5^{ème} cas
- 14h45/15h30 6^{ème} cas
- 15h30/16h15 7^{ème} cas

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

- 16h15/16h30 Pause
- 16h30/17h15 8^{ème} cas
- 17h15/18h Synthèse des travaux
- 18h Fin de journée



Groupe de 8 stagiaires



Moyens pédagogiques

Évaluation personnelle de sa pratique au regard de celle proposée par les recherches scientifiques actuelles.
Grille de suivi construite lors de la session 1, à compléter entre les 2 sessions.
Grille d'évaluation en 2nde session (= évaluation à distance des effets de la prise de conscience et des adaptations sur sa pratique).

Stage limité à 8 personnes



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Biarritz



Dates : 23 mai & 04 juillet 2023



Tarif : 560€ Libéraux (prise en charge DPC mais pas FIF-PL)



Pré-requis

Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

Version 2 – 08.10.2022